



DP 02 - ATTACHMENT C1:

**FUNDAMENTALS/ESTABLISHMENT OF SAFETY OVERSIGHT SYSTEMS TO
IMPROVE EIs OF LOW PERFORMING STATES – WACAF REGION**

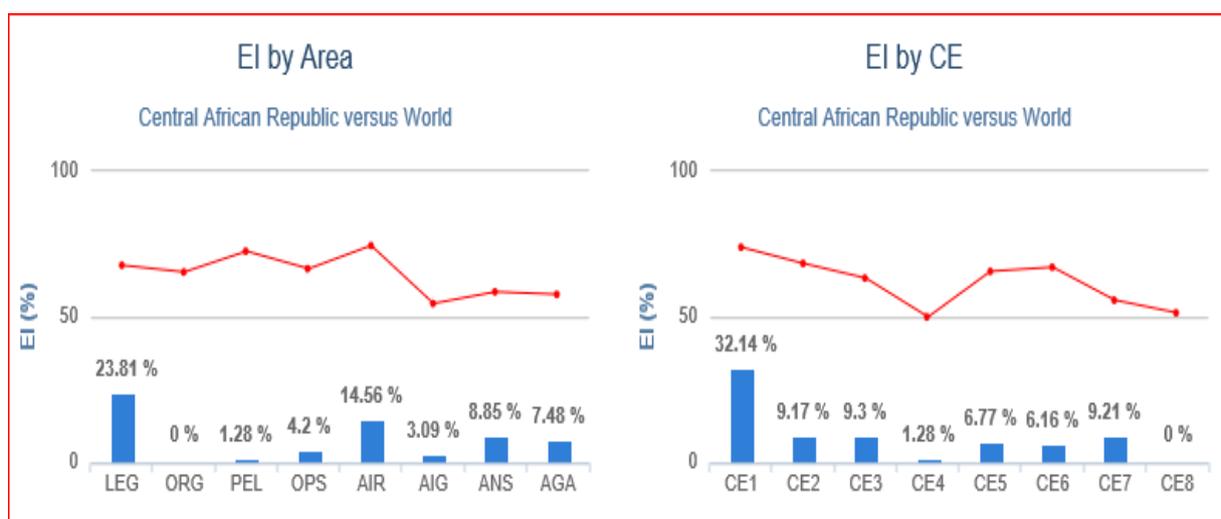
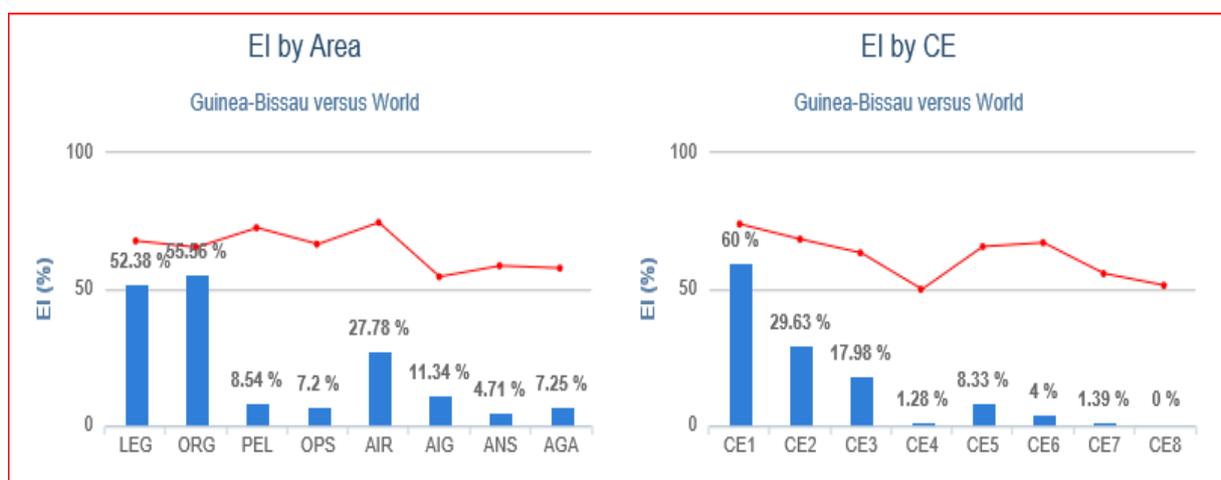
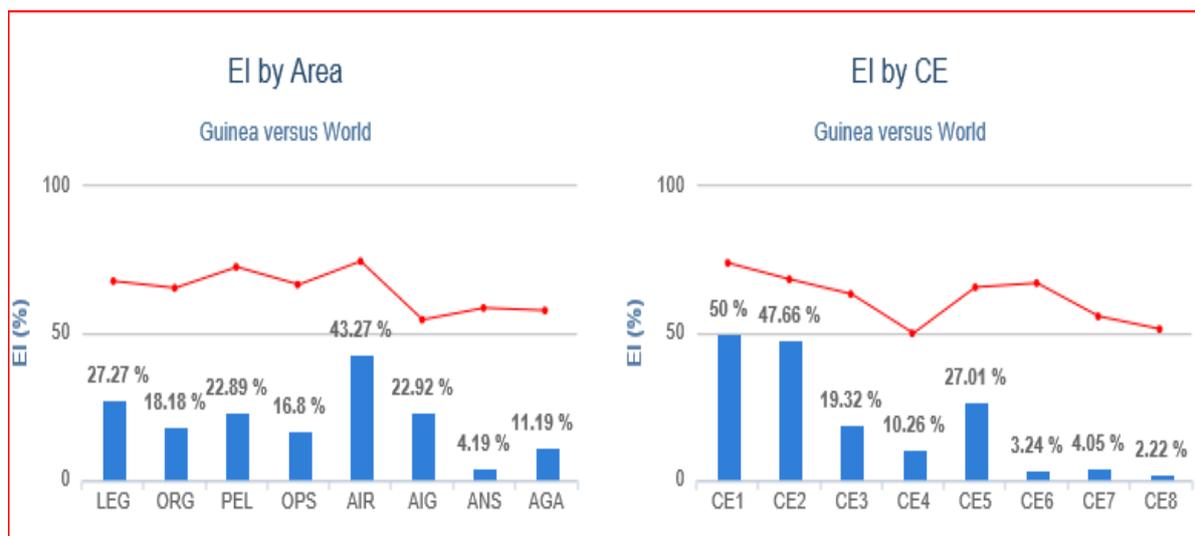
FICHE PROJECT

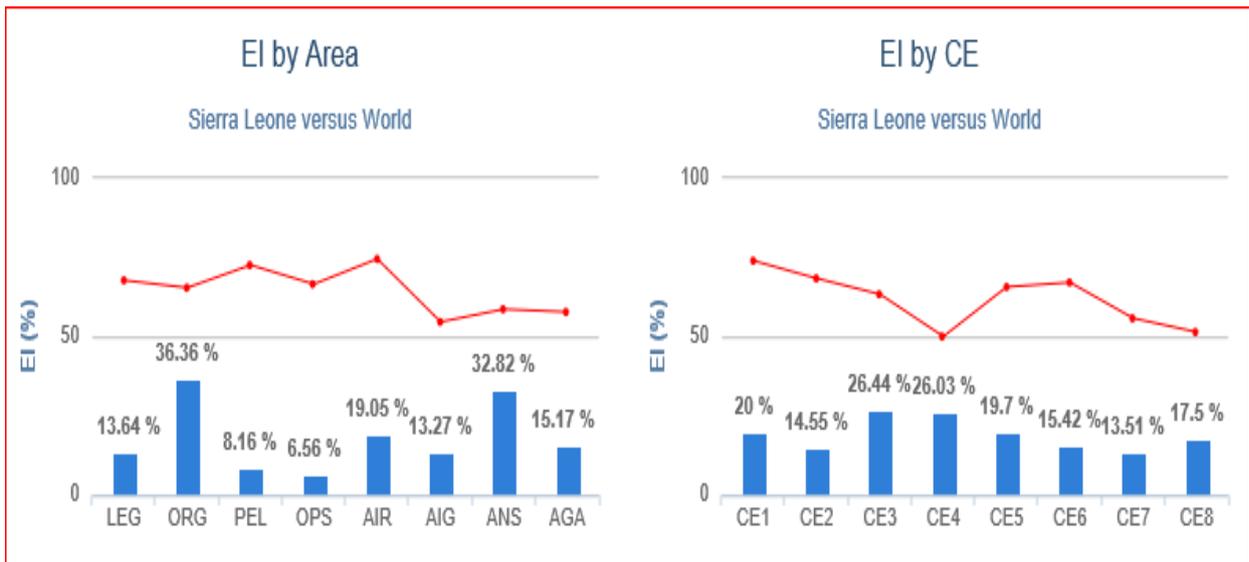
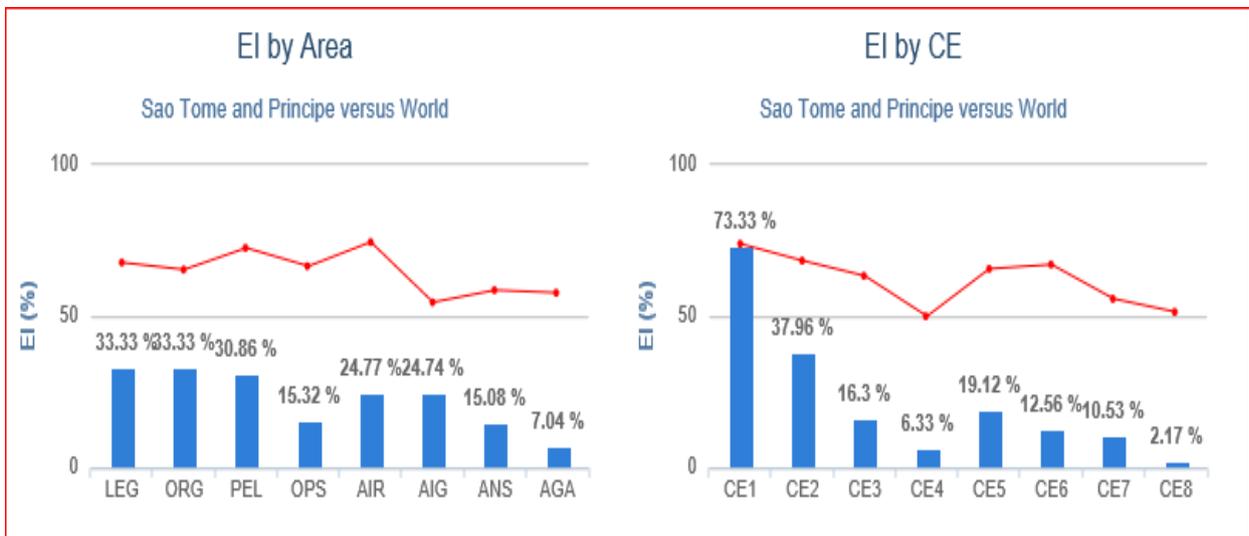
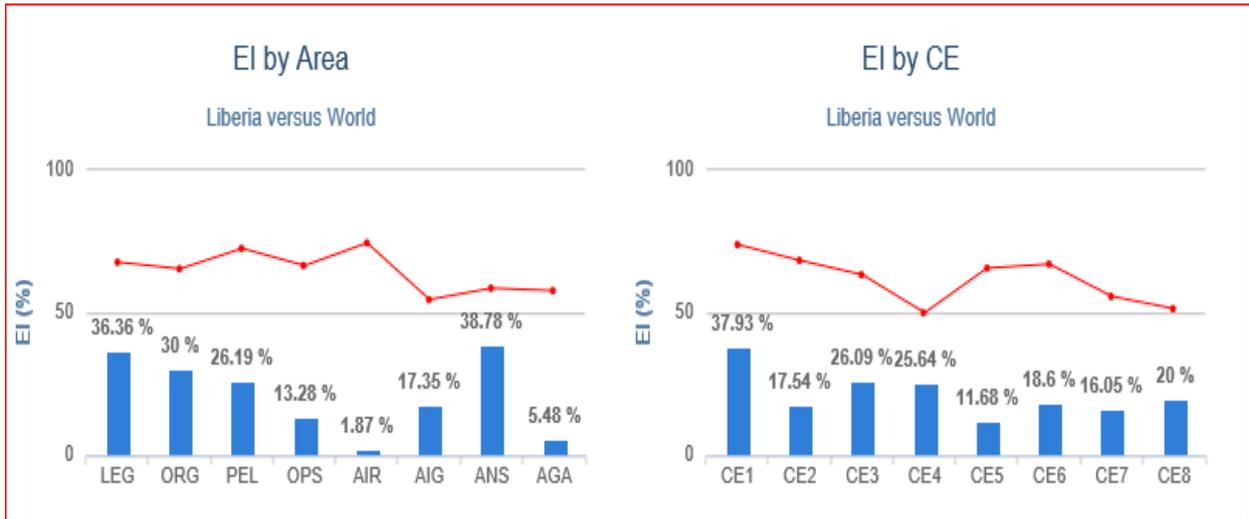
-
1. **Etats bénéficiaires :** Guinée, Guinée Bissau, Liberia, République Centrafricaine, Sao Tomé & Principe and Sierra Leone
 2. **Référence Projet:** WACAF/016/008
 3. **Titre du projet:** Assistance dans la mise en place d'un système de supervision de la sécurité pour les Autorités de l'Aviation Civile
 4. **Durée du projet:** 7mois (à partir de Mai 2016)
 5. **Agence (s) d'exécution:** OACI; ASSA-AC, BAGASOO, COSCAP-UEMOA, CAFAC (AFI CIS)
 6. **Source de financement :** AFI Plan
 7. **Budget :** \$US 124 600

A. Justification du projet/Contexte

1. Les objectifs cibles de sécurité définis lors de la Conférence Ministérielle sur la sécurité aérienne tenue à Abuja incluait entre autres une amélioration progressive du taux de mise en œuvre effective des éléments cruciaux d'un système de supervision (EI) pour atteindre 60% en 2017 pour l'ensemble des Etats, dont 70% auraient atteint cet objectif en 2015.
2. L'objectif de mise en œuvre effective (EI) de 70% n'ayant pas été atteint en 2015, le Plan AFI SC a décidé, lors de sa 16e réunion (Novembre 2015) comme l'un des nouveaux objectifs intermédiaires, que 70% des États AFI devrait atteindre 60% d'EI d'ici le 31 Décembre 2016 et a demandé à cet égard que le Secrétariat élabore et mette en œuvre un projet approprié afin d'aider les États concernés.
3. Pour des raisons diverses (sociale, politique, économique, etc.), il a été constaté un système défaillant du système d'aviation civile et en particulier, un très faible niveau de mise en œuvre de la supervision de la sécurité au niveau de certains Etats AFI dont 6 au niveau du bureau régional WACAF. Il s'agit notamment, de la Guinée (17,90%), de la Guinée Bissau (11,55%), du Liberia (19,34%), de la République centrafricaine (7,45%), de Sao Tomé et Principe (18,54%) et de la Sierra Leone (18,63%).
4. Compte tenu des progrès lents observés dans la résolution des carences de leur système de supervision de la sécurité, et dans le contexte de l'initiative « Aucun pays ne soit laissé de côté », ces 6 Etats WACAF, ont été identifié comme Etats prioritaires pour ce projet d'assistance.
5. A cet effet, le bureau régional a élaboré pour 2016, la stratégie suivante:
 - a) continuer à mener des missions d'assistance (ROST) auprès des Etats avec un EI > 30% et
 - b) pour les États avec un EI < 30%, en plus des missions d'assistance ROST, développer et mettre en œuvre un Projet pour la mise en place d'un système de supervision de la sécurité (FSO).
6. Ainsi, cette stratégie de l'approche projet se veut conforme aux objectifs du Plan AFI pour 2016, à savoir, 70% (38) des Etats africains devant atteindre 60% mise en œuvre effective (EI) avec zéro Préoccupation Significative de Sécurité (SSC).
7. Les EI de ces 6 Etats WACAF sont actuellement inférieurs à 18,5%, donc bien en deçà de l'objectif ci-dessus. L'atteinte de l'objectif de 60 % du taux de mise en œuvre effective dans les délais prescrits demeure un défi majeur. Toutefois, il est envisagé un rehaussement du taux de mise en paliers répartis entre 2016 (EI > 40%) et 2017 (EI > 60%).
8. Ces 6 Etats WACAF ont par ailleurs, individuellement, déjà été bénéficiaires de divers mécanismes d'assistance ou de coopération parmi lesquels l'assistance ROST du Bureau Régional, des projets COSCAP et AFI CIS.

Tableau 1 : Résultats des audits dans les 6 Etats WACAF avec le taux d'EI les plus faibles





B. Situation de fin de projet et objectif général

1. A la fin du projet en 2016, les Etats concernés seront dotés d'un système de supervision de la sécurité et atteindront (après validation hors site) un taux d'EI d'environ 40% et ils seront en mesure de poursuivre les efforts d'amélioration de leur système de supervision de la sécurité en vue d'atteindre l'objectif de 60%.
2. **Stratégie de mise en œuvre :**
Compte tenu des contraintes de temps et des ressources financières disponibles, l'approche retenue est la suivante:
 - 2.1. Une réunion de lancement du projet de deux jours sera organisée au bureau régional. Seront invités à cette réunion qui aura pour but d'obtenir l'engagement de l'Autorité de l'aviation Civile (AAC) des Etats concernés, les Directeurs généraux des AAC des six pays ainsi que leurs Directeurs en charge de la supervision de la sécurité et les NCMC des Audits USOAPCMA, experts des entités partenaires (ASSA-AC, BAGASOO, COSCAP-UEMOA, AFI CIS). Profitant de la présence des NCMC, une sensibilisation de deux jours sera organisée à leur attention relativement à leur rôle dans la mise en œuvre du projet.
 - 2.2. **Le projet s'appuiera sur les ressources du Bureau Régional WACAF mais aussi sur** des experts d'Etats de la région mis à disposition par leurs AAC respectives. Chacune de leurs interventions sur site sera précédée d'une phase préparatoire à distance.
 - 2.3. Les efforts se concentreront sur la mise en place du système de supervision de la sécurité, à savoir les Eléments Cruciaux (EC) 1 à 5 couvrant l'ensemble des domaines LEG, ORG, PEL, OPS, AIR, AIG, ANS et AGA. Afin de s'assurer de l'appropriation et de la participation des acteurs de l'AAC assistée, des ateliers seront organisés localement pour finaliser les livrables. Certains de ces livrables nécessiteront une action gouvernementale ou du Conseil d'Administration de l'AAC avant leur entrée en vigueur. Une note d'accompagnement sera donc systématiquement produite à l'attention du Directeur Général de l'AAC pour chaque (catégorie de) livrable(s) produit(s).
 - 2.4. Par souci d'efficacité financière, les activités sur site par domaine seront regroupées dans un pays pour l'ensemble des six pays et ce de façon rotative. Le Bureau Régional accueillera aussi des activités. Par exemple, un atelier de revue de la Réglementation AIR se tiendra dans un des six pays, tandis qu'un atelier pour OPS se tiendra dans un autre et ainsi de suite.
 - 2.5. Avant la fin de la phase 1, un bilan des compétences sera réalisé pour déterminer d'une part les besoins en formation pour le personnel en place ainsi que les compétences (effectif) manquantes pour assurer une mise en œuvre effective du système de supervision.
 - 2.6. Tout au long du projet, le cadre en ligne USOAP CMA OACI de chaque Etat sera mis à jour pour refléter les actions réalisées par chacun des 6 Etats.
 - 2.7. Des recommandations seront également faites à l'issue du projet pour permettre à chacun des Etats de poursuivre ses efforts en vue d'une amélioration de son EI au-delà de la durée du projet.

C. Eléments principaux

Objectif 1	<i>Obtenir l'engagement des Etats membres du projet</i>	
Indicateur(s) de performance	Une preuve d'engagement des États (lettre officielle d'acceptation du projet et des mécanismes de mise en œuvre)	
Résultat 1.1	Une réunion de lancement du projet suivi d'un atelier technique de lancement/sensibilisation (participation : DG-AAC, Directeurs en charge de la supervision de la sécurité et les NCMC des six pays et les partenaires)	
<i>Activité #</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Responsabilité</i>
1.1.1	Planifier la réunion de lancement (lettres d'invitation, présentations etc.)	OACI WACAF
1.1.2	Tenir la réunion de lancement (2 jours) puis l'atelier technique NCMC (2 jours)	AAC/Gouvernement, les partenaires
Objectif 2	<i>Disposer d'un cadre légal et réglementaire conforme aux exigences de l'OACI</i>	
Indicateur(s) de performance	Les EI pour les EC 1 et EC 2 auront augmenté	
Résultat 2.1	Un Code de l'Aviation civile ainsi que les procédures et autres textes d'application ou connexes révisés ou développés selon le cas et soumis pour adoption/approbation par l'Autorité appropriée	
<i>Activité #</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Responsabilité</i>
2.1.1	Réviser le Code de l'Aviation Civile ainsi que les procédures et autres textes pour tenir compte en tout temps des dispositions de l'OACI et de leurs amendements et éventuellement, notifier les différences à l'OACI.	Experts (WACAF/partenaires)
2.1.2	Adopter les révisions et les nouveaux textes	AAC/Gouvernement
Résultat 2.2	Des règlements techniques conformes aux derniers amendements des SARPs OACI dans tous les domaines techniques (PEL, OPS, AIR, AIG, ANS et AGA)	
2.2.1	Analyser la réglementation technique et les listes de conformité associées dans tous les domaines techniques	OACI-WACAF partenaires
2.2.2	Réviser et/ou finaliser la réglementation technique et les listes de conformité associées dans tous les domaines techniques.	Experts (6 Ateliers, 1 domaine par pays)
2.2.3	Approuver les règlements techniques	AAC
Résultat 2.3	L'OLF est actualisé	
2.3.1	Mettre à jour l'OLF pour indiquer les progrès dans les EC1 et EC2	AAC
Objectif 3	<i>Mettre en place la structure organisationnelle adéquate pour assurer efficacement les fonctions de supervision de la sécurité aérienne</i>	
Indicateur(s) de performance	L'EI pour l'EC 3 aura augmenté	
Résultat 3.1	<i>Un Manuel de procédures administratives et d'organisation de l'AAC</i>	
<i>Activité #</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Responsabilité</i>
3.1.1	Rédiger le projet de manuel de procédures administratives et d'organisation de l'AAC	OACI-WACAF
3.1.2	Finaliser le manuel de procédures administratives et d'organisation de l'AAC	Experts (2 Ateliers, E/F)
3.1.3	Approuver les manuels de procédures administratives et d'organisation de l'AAC	AAC

Résultat 3.2	<i>Un organigramme fonctionnel et efficace pour les entités en charge/contribuant à la supervision de la sécurité à l'AAC</i>	
3.2.1	Elaborer un organigramme détaillé faisant apparaître l'ensemble des entités de l'AAC en cohérence avec le manuel de procédures administrative et d'organisation	Experts (2 Ateliers, E/F)
3.2.2	Approuver l'organigramme de l'AAC	AAC
Résultat 3.3	<i>Un descriptif détaillé des missions de chaque entité figurant dans l'organigramme ainsi que de son personnel principalement technique et les inspecteurs</i>	
3.3.1	Développer la mission, les fonctions et responsabilités de chaque entité de l'organigramme ayant un rôle dans la supervision de la sécurité au sein de l'AAC en cohérence avec le manuel de procédures administrative et d'organisation	Experts (2 Ateliers, E/F)
3.3.2	Développer une fiche de poste pour chaque personnel des entités de l'AAC ayant un rôle dans la supervision de la sécurité	Experts (2 Ateliers, E/F)
3.3.3	Approuver les missions, les fonctions et responsabilités de chaque entité de l'organigramme ainsi que les fiches de poste pour chaque personnel de ces entités	AAC
Résultat 3.4	<i>Un Manuel de procédures administratives et d'organisation de l'entité en charge des Enquêtes accidents et incidents</i>	
3.4.1	Rédiger les manuels de procédures administratives et d'organisation de l'entité en charge des Enquêtes accidents et incidents (AIG)	OACI-WACAF
3.4.2	Finaliser le manuel de procédures administratives et d'organisation de l'entité en charge des enquêtes accident (AIG)	Expert (2 Ateliers E/F)
3.4.3	Approuver les manuels de procédures administratives et d'organisation de l'entité AIG	Gouvernement
Résultat 3.5	Les inspecteurs et enquêteurs de l'aviation civile seront reconnus comme tel et auront un accès facile aux installations et documents, etc. des exploitants et fournisseurs de services.	
3.5.1	Elaborer une procédure pour la délivrance de cartes d'accréditation aux inspecteurs et enquêteurs	OACI
3.5.2	Adopter une procédure pour la délivrance de cartes d'accréditation aux inspecteurs et enquêteurs et veiller à sa mise en œuvre effective.	AAC/Gouvernement
Résultat 3.6	L'OLF est actualisé	
3.6.1	Mettre à jour l'OLF pour indiquer les progrès dans l'EC3	AAC
Objectif 4	<i>Identifier et renforcer les capacités du personnel technique de l'AAC</i>	
Indicateur(s) de performance	L'EI pour l'EC 4 aura augmenté	
Résultat 4.1	Des critères de qualification et d'expérience minimum définis pour les personnels techniques de l'AAC	

<i>Activité #</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Responsabilité</i>
4.1.1	Définir les critères de qualification et d'expérience minimum pour les personnels techniques et inspecteurs de l'AAC	OACI
4.1.2	Approuver les critères de qualification et d'expérience minimum définis pour les personnels techniques de l'AAC	AAC
Résultat 4.2	Un programme de formation, des plans de formation et de recrutement pour les personnels techniques de l'AAC	
4.2.1	Réaliser un bilan des compétences et des effectifs du personnel technique de l'AAC	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.2	Elaborer un plan de recrutement par spécialité technique qui tiendra également compte de l'évolution de l'activité, des départs à la retraite etc.	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.3	Elaborer un programme de formation détaillé cohérent avec les missions techniques de l'AAC	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.4	Elaborer un plan de formation pour chaque personnel technique en tenant compte des priorités.	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.5	Développer une procédure pour s'assurer que les personnels techniques suivent une formation en cours d'emploi avant d'être affectés à des fonctions d'inspecteur	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.6	Mettre en place un système (physique, procédures de gestion etc.) pour la tenue des dossiers de formation des inspecteurs.	Experts (2 Ateliers, E/F)
4.2.7	Approuver l'ensemble des plans, programmes et procédures	AAC
4.2.8	Mettre à jour l'OLF pour indiquer ce progrès	AAC
Objectif 5	<i>Doter les inspecteurs de manuels de procédures et de guides dans tous les domaines techniques</i>	
Indicateur(s) de performance	L'EI pour l'EC5 aura augmenté	
Résultat 5.1	Des manuels de procédures des inspecteurs et les listes de vérification associées approuvés dans tous les domaines techniques.	
<i>Activité #</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Responsabilité</i>
5.1.1	Analyser les manuels de procédures des inspecteurs et les listes de vérification existant	OACI
5.1.2	Réviser ou rédiger les manuels de procédures des inspecteurs et les listes de vérification associées dans tous les domaines techniques	Experts (2 Ateliers, E/F)
5.1.3	Approuver les manuels de procédures des inspecteurs	AAC
5.1.4	Mettre à jour l'OLF pour indiquer ce progrès	AAC

D. Apports

1. Apports de chaque AC

- 1.1. **Personnel homologue:** chaque AAC désignera un point focal pour le projet, officiel de haut niveau : il/elle fournira une assistance en matière de coordination. Par ailleurs, l'AAC constituera une équipe-projet pour assister les experts intervenant pour le compte de l'OACI tout au long du projet.

- 1.2. **Réunions et Atelier** : Chaque AAC s'engage à prendre en charge la participation de ses autorités et experts aux différents réunions et ateliers. Et lorsque l'État héberge l'atelier, il se chargera de toute la logistique (salle, rafraichissements, équipements). Selon les prévisions du projet, une quinzaine d'ateliers seront organisés, soit en moyenne deux par État, l'OACI en hébergera également deux.
- 1.3. **Personnel d'appui** : chaque AAC mettra à la disposition des experts de l'OACI/experts du projet du personnel d'appui, si nécessaire.
- 1.4. **Bureau(x)**: chaque AAC mettra à la disposition des experts de l'OACI/experts du projet lors de leurs missions sur site, un (des) bureau(x) convenablement équipé(s) comprenant des téléphones, ordinateurs, imprimantes, scanners, connexion internet et du matériel de bureau.
- 1.5. **Documentation** : chaque AAC mettra à la disposition des experts de l'OACI/experts du projet les informations et documents requis pour l'accomplissement de leurs missions, en l'occurrence les législations, les règlements, les manuels et dossiers. Il relèvera de la responsabilité de l'AAC de fournir les documents sollicités en temps opportun. Les experts de l'OACI/experts du projet veilleront à la tenue confidentielle de la documentation reçue pour la conduite du projet.
- 1.6. **Transport local**: chaque AAC assurera le transport des experts de l'OACI/experts du projet pour le déplacement hôtel - lieu de travail, ainsi qu'au départ et à l'arrivée de l'aéroport international de la ville d'établissement de l'AAC.
- 1.7. **Missions locales** : chaque AAC prendra en charge le coût du transport des experts de l'OACI/experts du projet en cas de déplacement à l'intérieur du pays dans le cadre du projet.
- 1.8. **Autres**: chaque AAC facilitera l'obtention éventuelle des visas d'entrée pour les experts de l'OACI/experts du projet, et fournira toute autre assistance pouvant être nécessaire pour l'accomplissement de leurs missions.

2. Apports de l'OACI

- 2.1. **Le financement du projet**: le projet sera financé dans le cadre du Plan AFI (AFI Plan) à hauteur d'US \$124,600. Le budget joint en Annexe détaille les prévisions par activités.
- 2.2. **Experts**: l'OACI s'appuiera principalement sur ses ressources propres et sur du personnel mis à disposition par des Autorités de l'Aviation Civile dans le cadre du programme AFI-CIS ou d'une entente directe avec leurs administrations. En conséquence, le projet ne prendra en charge que leurs frais de voyage et leurs Per Diem selon les règles applicables aux Nations Unies.
- 2.3. **Réunion et ateliers**: l'OACI organisera la réunion et l'atelier de lancement ainsi que certains ateliers et les financera sur les fonds du projet. Selon les prévisions du projet, une quinzaine d'ateliers seront organisés, soit en moyenne deux par États, l'OACI en hébergeant également deux.
- 2.4. **Missions internationales**: une allocation est prévue pour couvrir les frais de mission de l'OACI, la collecte de données notamment en vue de la planification, ainsi que le suivi/évaluation du projet.

2.5. **Divers** : les coûts des rapports, les frais généraux administratifs, et autres frais divers qui peuvent être encourus seront payés par les fonds du projet.

E. Obligations préalables

1. lettre officielle d'acceptation du projet par chaque État concerné.
2. Le décaissement du financement par le Plan AFI pour couvrir les coûts du projet conformément au paragraphe **Error! Reference source not found.**. Le projet sera considéré comme opérationnellement actif dès la disponibilité des fonds.
3. La désignation d'un point focal à l'AAC ainsi que la mise sur pied d'une équipe-projet.
4. La préparation par l'AAC des documents pertinents permettant aux experts de l'OACI de réaliser les activités de la phase I.

F. Plan de travail

1. Un plan de travail préliminaire est joint en Appendice A. Ce plan de travail préliminaire est indicatif et sera affiné pendant la mise en œuvre du projet.

G. Cout estimatif du projet: US\$124,600-

H. Risques

1. Les risques de haut niveau sont présentés dans le tableau en Appendice C **Error! Reference source not found.**
2. Un processus de gestion des risques sera mis en œuvre tout au long du projet.

I. Suivi, compte-rendu et évaluation du projet

1. **Activités de suivi**

- a) L'OACI effectuera le suivi du projet à travers un mécanisme de compte-rendu et des réunions de suivi/évaluation du projet, si nécessaire.
- b) L'OACI assurera le suivi de l'exécution du projet par les experts en étroite collaboration avec le point focal désigné par l'AAC, conformément au plan de travail approuvé.
- c) L'OACI assurera la comptabilité financière et le contrôle budgétaire du projet, et fournira à l'AAC des états financiers.

2. **Compte-rendu**

- a) Un rapport sera produit à l'issue de chaque mission sur site et/ou tous les 2 mois par les experts et/ou l'OACI. Après examen, l'OACI transmettra ces rapports à l'AAC.
- b) De plus un rapport final sera produit par l'OACI au cours du dernier mois de mise en œuvre du projet.

J. Transfert des livrables du projet

1. Les livrables du projet seront transférés à chaque AAC par le biais de l'OACI en version électronique.
2. Chaque AAC accusera réception des livrables du projet et pourra faire part de ses observations dans un délai maximal de 10 jours, au-delà les livrables seront considérés comme validés.

K. Rôles et responsabilités

1. Rôles et responsabilités de chaque AAC

Les rôles et responsabilités de l'AAC comprennent :

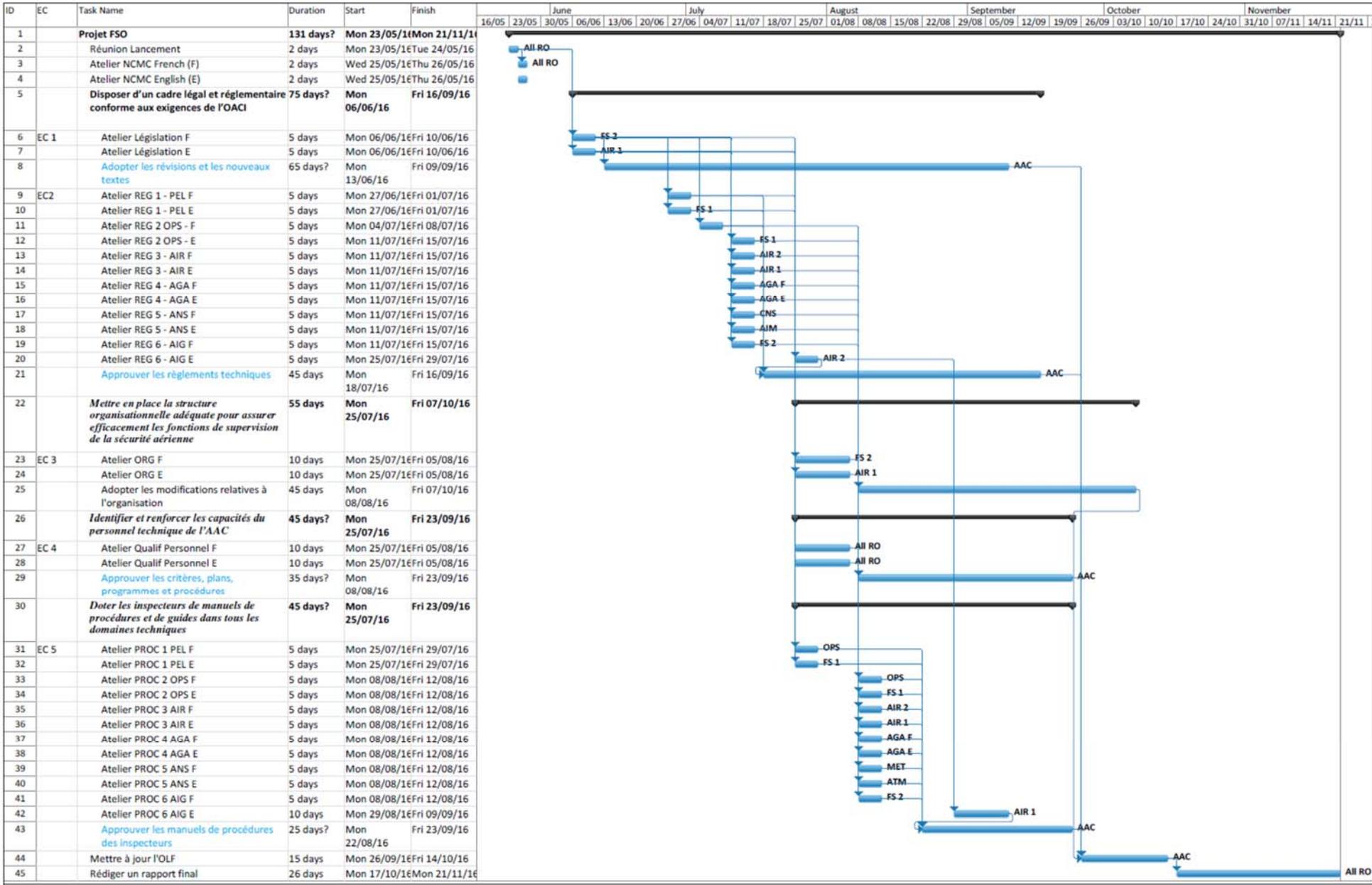
- a) Fournir les apports indiqués à la Section D.1.1;
- b) Accélérer le processus d'adoption/validation des livrables et/ou autres documents requis, afin de ne pas entraver le déclenchement des activités subséquentes.

2. Rôles et responsabilités de l'OACI

Les rôles et responsabilités de l'OACI comprennent :

- a) Fournir les apports indiqués à la Section ;
- b) Fournir la comptabilité financière et le contrôle budgétaire du projet conformément aux règlements, règles, directives, procédures et pratiques applicables à l'OACI ;
- c) Administrer l'engagement/déploiement des experts OACI dans le projet;
- d) Suivre la mise en œuvre des activités du projet;
- e) Organiser le déplacement des experts engagés par l'OACI sur site;
- f) Réviser le document de projet si nécessaire;
- g) Formaliser toutes les activités nécessaires pour la clôture du projet.

Appendice A1 – plan de travail



Appendice B – Budget détaillé

No	Venue	Section	Fund	Travel					Meeting					Total cost	Notes		
				DSA Rates	Days	DSA	TTA	Travel	Language	Estimated Nber of Participants	Interpreters Fees	Confirmed Nber working of days	Catering Costs estimated/PAX			Catering Costs estimated	
First Quarter																	
Réunion lancement	Dakar		Mtg							E/F	20	3 780	2	7 500	600	4 380	
Ateliers NCMC	Dakar		Mtg							E+F	15		2	7 500	450	450	
Ateliers Code	Dakar		Mtg							E+F	15	-	5	7 500	1 125	1 125	
Ateliers Qualif personnel	Dakar		Mtg							E+F	15		5	7 500	1 125	1 125	
Ateliers PROC AIR	Dakar		Mtg							E+F	15	-	5	7 500	1 125	1 125	
Ateliers REG 1 PEL	Bangui/Monrovia		Travel	210	7	1 470	174	1 300			3					8 832	
Ateliers REG 2 OPS	Sao Tome/Freetown		Travel	202	7	1 414	174	2 200			3					11 364	
Ateliers REG 3 AIR	Conakry/Monrovia		Travel	275	7	1 925	174	1 100			3					9 597	
Ateliers REG 4 AGA	Bissau/Freetown		Travel	204	7	1 425	174	1 900			3					10 496	
Ateliers REG 5 ANS	Bangui/Monrovia		Travel	210	7	1 470	174	1 300			3					8 832	
Ateliers REG 6 AIG	Sao Tome/Freetown		Travel	202	7	1 414	174	2 200			2					7 576	
Ateliers ORG	Conakry/Monrovia		Travel	275	7	1 925	174	1 100			2					6 398	
Ateliers Revue PROC 1 PEL	Bissau/Freetown		Travel	204	7	1 425	174	1 900			3					10 496	
Ateliers Revue PROC 2 OPS	Bangui/Monrovia		Travel	210	7	1 470	174	1 300			3					8 832	
Ateliers Revue PROC 4 AGA	Sao Tome/Freetown		Travel	202	7	1 414	174	2 200			3					11 364	
Ateliers Revue PROC 5 ANS	Conakry/Monrovia		Travel	275	7	1 925	174	1 100			3					9 597	
Ateliers Revue PROC 6 AIG	Bissau/Freetown		Travel	204	7	1 425	174	1 900			2					6 997	
																-	
TOTAL																118 585	
Miscellaneous (5%)																5 929	
GRAND TOTAL																124 600	

Appendice C – Matrice de risques

Risque	Probabilité d'occurrence	Gravité	Responsable	Réponse
Retard dans la disponibilité des fonds pour le projet	Faible à Moyen	Retard dans la mise en œuvre du projet	AFI Plan	Le Bureau Régional coordonnera avec le Président du Comité de Gestion de Plan AFI l'acceptation du projet par les deux parties.
Retard de mise à disposition et/ou absence des documents requis par les experts de l'OACI	Faible à moyen	Retard dans l'analyse des documents; Retard dans la mise en œuvre du projet dans les délais impartis.	AAC	Le point focal de l'AAC jouera un rôle fondamental dans le regroupement de ces informations et leur mise à disposition.
Manque de participation des homologues nationaux aux ateliers de finalisation des livrables produits	Moyen à Élevé	Appropriation limitée des livrables produits; Non atteinte de l'objectif de mise en place d'un système pérenne	AAC	Cet aspect sera évoqué lors de la mission de lancement du projet; de plus une sensibilisation des personnels de l'AAC et un engagement à tous les niveaux sera nécessaire
Retard dans l'adoption des livrables	Moyen à élevé	Retard dans la prise en compte par l'OACI des résultats produits et donc de la mise à jour des EI.	AAC et Gouvernement	L'OACI effectuera une mission de lancement pour sensibiliser les plus hautes autorités sur les activités critiques du projet; de plus un suivi actif de la mise en œuvre du projet sera mis en place avec l'AAC pour assurer le respect du plan de travail approuvé.